



Bonjour à toutes et à tous, adhérentes, adhérents, amis et partenaires de Forme et Loisirs Exincourt.
Bienvenue dans notre 11^{ème} newsletter de la saison 2025 - 2026, nous sommes le mercredi 4 février 2026

Assemblée Générale 2026, une étape démocratique essentielle pour Forme et Loisirs Exincourt.

L'année 2026 marque une étape importante dans la vie de Forme et Loisirs Exincourt.

Conformément à nos statuts, notre prochaine Assemblée Générale sera l'occasion d'élire **un nouveau Bureau pour une mandature de trois ans**. Ce rendez-vous n'est pas une simple formalité administrative : il constitue un **temps fort de la démocratie associative**, un moment où chaque adhérent est pleinement acteur de l'avenir de notre club.

Le Bureau actuellement en fonction a été élu pour un mandat de trois saisons. Il arrive aujourd'hui à son terme, après une période riche en engagements, en adaptations et en projets, dans un contexte associatif toujours exigeant.

Le renouvellement d'un Bureau est donc à la fois un **acte statutaire**, mais aussi un **acte de confiance**, de continuité et, potentiellement, de renouveau.

Comprendre ce que signifie être une association « Loi 1901 »

Forme et Loisirs Exincourt est une **association sportive laïque à but non lucratif**, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Ce cadre juridique, fondement du mouvement associatif français, garantit une liberté essentielle : celle de citoyens qui choisissent de se regrouper volontairement pour agir ensemble, dans l'intérêt général, sans recherche de profit.

Adhérer à une association « Loi 1901 », ce n'est pas consommer un service comme dans une structure commerciale. C'est **prendre part à une communauté**, partager des valeurs, respecter des règles communes, et reconnaître que le fonctionnement du club repose sur l'engagement bénévole de ses membres. Notre association existe depuis 1994. Son objet reste inchangé : *favoriser l'épanouissement de chacun par la pratique d'activités physiques de loisirs, accessibles à tous, à tous les âges de la vie, dans un esprit éducatif, convivial et respectueux.*

Le Bureau : une équipe au service du collectif

Pour fonctionner, toute association « Loi 1901 » s'appuie sur un **Bureau**, élu par les adhérents en Assemblée Générale.

Ce Bureau constitue le socle de l'administration du club et agit dans le cadre fixé par les statuts et les décisions collectives.

Les trois fonctions essentielles sont :

- **La Présidence** : garante du bon fonctionnement, de la cohérence du projet associatif, du respect des statuts et de la représentation de l'association.
- **La Trésorerie** : garante de la rigueur financière, de la transparence des comptes et de la bonne gestion des ressources.
- **Le Secrétariat** : garant du suivi administratif, réglementaire et de la communication interne et institutionnelle.

Ces fonctions peuvent être utilement complétées par des **adjoints** ou par des membres volontaires apportant compétences, disponibilité et soutien. L'ensemble forme le **Comité Directeur**, une équipe solidaire, au service exclusif de l'intérêt général de l'association.



FORME ET LOISIRS EXINCOURT SAISON 2025 - 2026

Chaque adhérent compte

Une association ne vit pas par ses statuts, mais par ses membres.

Chaque adhérent majeur est un **citoyen associatif**, porteur de droits mais aussi de responsabilités. Sans engagement, sans bénévolat, sans participation — même modeste — aucune association ne peut durer.

Il n'y a pas de « super-héros » dans une association. Il y a des femmes et des hommes ordinaires, qui donnent un peu de leur temps, de leur énergie, de leurs compétences, pour faire vivre un projet commun fondé sur **le partage, la solidarité et le plaisir d'agir ensemble**.

Une invitation à s'impliquer

À l'occasion de cette Assemblée Générale 2026, nous invitons chacune et chacun à :

- **participer activement** à ce temps démocratique,
- **s'informer, s'exprimer, voter**,
- et, pourquoi pas, **oser s'engager davantage** au sein du Bureau ou du Comité Directeur.

Forme et Loisirs Exincourt est votre association. Son avenir dépend de l'implication de ses membres, tous égaux, tous légitimes, tous acteurs de son devenir.

En résumé : Adhérer à Forme et Loisirs Exincourt, ce n'est pas acheter une prestation sportive. C'est rejoindre une communauté de bénévoles et de pratiquants qui font vivre ensemble un projet associatif fondé sur la solidarité, le respect et le plaisir de partager des activités physiques.

Comprendre une association "Loi 1901" en 5 points clés

1 Une liberté républicaine fondamentale

La loi du 1er juillet 1901 garantit à chacun le droit de s'associer librement, sans autorisation préalable.

2 Un engagement volontaire

Personne n'est obligé d'adhérer à une association — et chacun peut la quitter librement.

3 Pas de but lucratif

Une association Loi 1901 ne vise pas à faire du profit. Les ressources servent le projet collectif.

4 Une organisation démocratique

Décisions en Assemblée Générale, dirigeants élus par les adhérents.

5 L'intérêt général avant tout

Compétences en commun pour un objectif utile à tous.

Liberté, Engagement, Démocratie, Intérêt général

Restez prudent et prenez bien soin de vous ! Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Pour Forme et Loisirs Exincourt, Jean-Claude Dupré : 0680202466

Secrétaire en charge de la communication et de l'informatisation. jcdupre5625@gmail.com